



Forum Régional Aéroport de Liège

PV

21/04/2023 de 14.30 à 17.00

CONVENOR	Raphaël Van De Sande (Customspliance) Isabelle Kelder (AAD&A)
NOTULIST	Nicolas Laurent (AAD&A)
PRÉSENTS	<p><u>Liege Airport</u> Aurore Longchamps Pierre-Yves Duchesne Alexis Lapot</p> <p><u>Douanes</u> Nicolas Laurent Nathalie Lekeux Nicolas Wengler-Mathieu Ekue Koudoyor Bart Engels Alexandra Rompen Anne Braive Isabelle Kelder Michel Lequeu Ayten Demir Saif Toolsee</p> <p>Opérateurs</p> <p>Degueldre Alineas</p> <p>Erginbas Becargo</p> <p>Giffoni Customs easy</p> <p>Hia LLI</p> <p>JorissenFedex</p> <p>Hardouin LCA</p> <p>Jamers FFF</p> <p>Wieczorek Cacesa</p>

Streefland	Via Europe
Boucher	Cargo Tec
Liu	Sinotrans
Hollenfeltz	ECDC
CHING LUQIONG	Flying Logistics
Ning Chen	ASL dutch
Gustin	Alando
Susan	4PX
ABDELKRIMI	EDT
Van de Sande	Customspliance
Wang	EWTP
Denuit	Afsca
Serafimoff	Portmade
Ghanem	Euroterminal
Immerechts	Skyline
Lemmens	swissport
Petit	Cainiao
Pierre Jeurissen	Aviapartner
Terrence	Cargo Access
Sferazza	E-origin
Tellatin	Tongda
Moutschen	Fly Fresh
Vernicos	E&Y
Vandenbergh	Amazon
Sun	ECLL
YUAN	Cargo break and build

Mot d'introduction : Raphaël Van De Sande et Isa Kelder accueillent les participants en présentant les différents points à l'ordre du jour.

Point 1 de l'ordre du jour : Présentation FOLD

Patrick Hollenfeltz (ECDC) présente l'association FOLD : Fédération des opérateurs en logistique et douanes.

Cette association se veut le lien entre les opérateurs privés et le secteur publique et plus particulièrement l'AGDA.

Elle est au départ composée d'acteurs de l'Aéroport de Liège et s'ouvre aux opérateurs.

Point 2 de l'ordre du jour : La décision valeur en douane.

Anne Braive et Nicolas Laurent (AGDA) présentent les cas où cette autorisation doit être demandée :

- Si la valeur transactionnelle fait l'objet d'ajustements (positifs et/ou négatifs)
- Dans le cas où on n'a pas de valeur transactionnelle et on utilise une autre méthode de détermination de la valeur en douane.

Les avantages de l'autorisation sont évoqués ainsi que les conditions pour obtenir cette autorisation.

L'attention est attirée sur la fiabilité des informations fournies lors de l'audit, le trafic e-commerce est complexe et nécessite des informations de qualité pour être certifié.

Point 3 de l'ordre du jour : Délai de présentation des marchandises

Nicolas Wengler-Mathieu (AGDA) rappelle les principes de la présentation des marchandises suivant le type de déclaration (IMA/H7, etc...voir présentation).

Il revient sur les infractions constatées et sur les sanctions qui en découlent.

Nicolas présente les statistiques de délai de présentation en B2B et en B2C. Il explique le problème de planification du mois de mars par une quantité importante de déclarations et des absences côté agent de terrain.

Pour le H7, le retard s'explique par l'absence d'outil de planification pour ce régime.

La priorité est donnée au B2B et des solutions sont mises en place notamment avec l'application interne douane my customs et avec l'appui du service de surveillance contrôle 2 pour ces contrôles.

La réorganisation des services douaniers en transférant des agents en journée va aussi améliorer les délais de prise de rendez-vous, néanmoins cette réorganisation doit être implémentée au niveau administratif ce qui prendra un peu de temps.

Nicolas rappelle que dans les contrôles, la priorité est accordée aux animaux vivants, aux produits frais, il souligne que le délai légal de contrôle est le plus rapidement possible.

En cas de contentieux, il est rappelé que si l'opérateur n'est pas d'accord sur la DV614, il peut cautionner auprès de la succursale et Alexandra Rompen.

La Customs Trade Law Academy via Raphaël Van De Sande propose de collecter les infos, de récolter des infos, de coordonner et de proposer des pistes d'améliorations (via un groupe de travail) pour identifier les problèmes, les exemples concrets... et apporter des solutions qui pourront être envisagées. Exercice peut être fait au niveau de l'aéroport, avec l'ensemble des problèmes représentatifs. Des réunions mensuelles seront organisées entre Liège Airport et la Customs Trade Law Academy.

Point 4 de l'ordre du jour : ICS2.

Isabelle Kelder présente le deployment window que la Belgique octroie aux opérateurs qui en font la demande via le helpdesk PLDA.

Elle renvoie vers les FAQ et divers documents établis par la Commission, elle donne un exemple sur la désignation des marchandises qui peut être accepté ou non (voir présentation).

Isabelle nous présente (voir présentation) le nouveau tableau des échéances des nouveaux systèmes déclaratifs.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen des marchandises par les opérateurs avant le dépôt de la déclaration en douane

Saif Toolsee présente les différents cas de figure pour l'examen/ l'échantillonnage (voir la présentation)

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

- **Destruction** (dans le cadre d'un contentieux) (pas à la demande de l'opérateur, ni cadre du PA ou ED) : organisation pratique : actuellement très chronophage. Mise en place d'un calendrier en accord avec Renewi (lundi, mercredi, vendredi – début 8h du matin et max 4 missions par session). Destruction par des sociétés agréées : la douane n'est plus toujours présente. (en fonction du produit : il y a des exigences de transports) (agrément du transporteur et de la société qui procède à la destruction).
- **Point de contact** : organigramme en annexe du PV.

-